

EXAMEN DES PRISES ACCESSOIRES DE LA PECHERIE DE CREVETTES PENEIDES DU PLATEAU CONTINENTAL DE LA GUYANE FRANCAISE

par Michel LEMOINE, Philippe VENDEVILLE et Christophe LADURELLE⁽¹⁾

Résumé

Actuellement la quasi-totalité des captures à l'exclusion des crevettes, réalisées par quelques 95 chalutiers licenciés ou français travaillant sur le plateau de Guyane française est rejetée à la mer. Ce gaspillage qui dure depuis 20 ans en Guyane est dû à un système de production très particulier et vient de faire l'objet d'une étude de scientifiques français qui l'ont estimé puis ont tenté de proposer des solutions.

Il apparaît que l'utilisation de ces ressources actuellement négligées peut être conçue à 3 niveaux :

1) en faisant garder par les armements la totalité des quelques espèces qu'ils conservent déjà mais très partiellement,

2) en faisant conserver une série complémentaire d'espèces directement commercialisables en tant que produits de la mer en l'état,

3) en collectant le reliquat pour transformation à terre en sous-produits et farine.

Le niveau 1 peut être atteint sans modification importante du système de production, il pourrait faire l'objet d'une obligation réglementaire. Le niveau 2 remet en question la conception du travail des armements. L'occupation très importante des navires par des produits autres que la crevette ne sera acceptée que si des transformateurs à terre savent provoquer ces apports de moindre valeur mais disposant de marchés. Le niveau 3 reste une hypothèse puisqu'il implique que 30 000 tonnes de produits farinables puissent être collectées, transformées et exportées hors de Guyane alors qu'aucune structure ni marché n'existe encore dans ce domaine.

La Guyane française dispose au long de ses 320 km de côte d'un vaste plateau continental, nettement délimité, d'une largeur moyenne de 80 milles représentant près de 14 000 milles carrés de fonds en majorité vaso-sableux parfaitement chalutables. Une pêcherie de crevettes s'y est implantée dès 1960 lors de l'extension du Guyana vers le Brésil des diverses flottilles internationales particulièrement intéressées par ce produit. En 1977, parallèlement aux décisions prises par les pays voisins, la France et la Communauté européenne ont créé une zone exclusive des 200 milles au large de la Guyane. Les points essentiels de la réglementation annuelle applicable à cette zone désormais protégée ont été :

l'attribution de licences de pêche, permanentes ou temporaires, à des armements désireux de pêcher dans ces eaux ; ces licences autorisant la plupart des armements à capturer exclusivement de la crevette, d'autres bateaux ayant le droit de pêcher exclusivement le poisson ;

l'obligation pour les licenciés de débarquer l'intégralité de leurs captures en Guyane pour traitement à terre dans des usines liées par contrat avec les armements ;

(1) I.S.T.P.M., Cayenne, Villa Plenet – Chemin de Bourda – 97300 Guyane française

l'interdiction de pêcher de mai à décembre dans les zones inférieures à 30 mètres, ceci en vue de protéger les immatures provenant de la côte ;

l'obligation de fournir aux autorités françaises des informations sur les captures, les dates et les positions de pêche.

Au sujet des prises accessoires, il a toujours été clair que, réglementairement, les chalutiers disposant de licences pour la crevette n'avaient aucune obligation de conserver puis de ramener du poisson à des fins d'alimentation d'une quelconque industrie de transformation.

Flottes, apports, devenir du poisson

Dans la pratique, actuellement 81 chalutiers étrangers (59 américains et 22 japonais) disposant de licences de pêche annuelles à la crevette, assurent l'essentiel de l'exploitation, 4 unités françaises exploitant ces mêmes eaux depuis 1980. Avec les quelques temporaires venant saisonnièrement, la flottille totale s'élève à un équivalent de 95 bateaux travaillant en moyenne 280 jours par an, soit un effort de pêche global de près de 27 000 jours. De cette exploitation, seule la crevette entre dans les résultats comptabilisés régulièrement, les débarquements rendus obligatoires dans le département depuis fin 1977 permettent de suivre la production au travers des apports, des rendements et de la composition en taille. Ces dernières années, l'usine de traitement qui reçoit les apports à Cayenne a déclaré avoir reçu, trié et conservé 2 165 t en 1978, 3 430 t en 1979 et 5 080 t en 1980 d'équivalent crevette entière.

Dans ce contexte très orienté vers la production de la crevette, les prises accessoires principalement composées de poissons, calmars et crabes passent presque totalement inaperçues dans les apports, ceci conformément aux recommandations des armements qui refusent d'« encombrer » leurs cales avec des prises de valeur très inférieures à celle de la crevette, recommandations qu'ils pouvaient appuyer sur certains articles du règlement européen stipulant jusqu'en 1980 que (sic) « la capture des espèces autres que la crevette est autorisée uniquement pour les navires utilisant des lignes de fond ».

Devant le rejet presque systématique de ressources potentiellement consommables que représentent ces prises, divers Services publics présents en Guyane ont proposé et obtenu pour 1981 une modification de l'article concernant les prises accessoires qui sont désormais autorisées pour autant qu'elles soient faites lors d'une pêche soumise à licence, celle de la crevette en l'occurrence. Cette nouvelle possibilité, qui n'a pas modifié le comportement des armements, et le fait que le devenir des prises accessoires devient préoccupant au niveau mondial a poussé le laboratoire I.S.T.P.M. de Cayenne à approfondir ses études sur ce sujet. Les années 1980 à 1982 en offrent la possibilité.

Estimation scientifique des prises accessoires, campagnes 1980-81 de prospection par chalutage à bord d'un chalutier-crevettier expérimental

Une opération de prospection des ressources chalutables du plateau et du talus continental du Surinam et de la Guyane française est actuellement en cours de réalisation par un chalutier crevettier japonais, le « Nisshin Maru 201 », (fig. 1), affrété à des fins expérimentales par la Jamarc (Japan Marine Fishery Resource Research Center). Cette prospection s'effectue depuis octobre 1980 alternativement sur les fonds du Surinam et de la Guyane par des campagnes d'environ 15 jours dont certaines sont dirigées aussi vers le talus et les eaux profondes.

Quatre campagnes ont eu lieu jusqu'à présent sur le plateau de la Guyane en décembre 1980, février, mai et août 1981 et ont permis de réaliser 144 traits de chalut de durée moyenne d'une heure. L'ensemble du plateau fut préalablement découpé en 33 aires dont chacune est considérée comme homogène par la sonde et la nature des fonds, paramètres influençant largement la répartition des espèces ; toute campagne a été conçue pour que chaque aire soit chalutée au hasard au moins une fois, sinon deux ou trois dans les aires de densité supérieure en crevettes. Ces aires regroupées par affinité, pourront constituer des strates dont l'échantillonnage plus large donne matière à calcul d'indices d'abondance pondérale et numérique pour chaque ressource de poissons et invertébrés commerciaux.

Obtention de données sur les prises accessoires

Les chaluts de fond utilisés en campagne scientifique sont identiques à ceux utilisés par les flottes crevettières et grées de la même façon (fig. 2 et 3) ; ils permettent a priori d'obtenir des résultats comparables à ceux de la profession même si la tactique de pêche est différente quant à la distribution des points de chalutage. Cette question fera l'objet d'une discussion ultérieure.



Fig. 1 - Chalutier-crevettier à tangons NISSHIN MARU
Longueur : 22,4 m ; tirant : 3,54 m ; j.b. : 98 t ; puissance :
565 CV, auxiliaire 90 CV . Equipement pêche : 2 chaluts crevettiers (c. dos 18,8 m, bourrelet 23 m), 2 treuils (3,8 t × 60 m³ mn), 2 sondeurs, 1 netz-sonde ; congélateur rapide : 800 kg/jour.

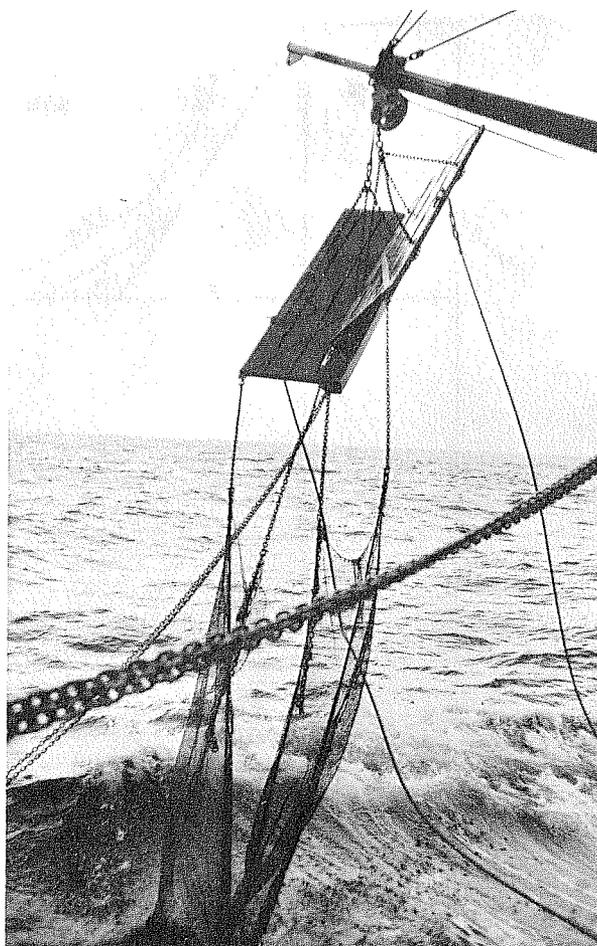


Fig. 2 - Gréement floridien à panneaux divergents sur patte d'oie (60 m), panneaux de bois et large semelle en forme de patin conçus contre l'envasement.

En fin de trait, les 2 chaluts sont donc virés sur le pont séparément et pour éviter du travail superflu, un seul des contenus est examiné en détail, l'autre servant de témoin dont seules les espèces les plus intéressantes sont extraites pour examen complémentaire. Le contenu du chalut examiné fait systématiquement l'objet des opérations suivantes : tri complet de toutes les espèces avec échantillonnage lors de rares exceptions, pesée de toutes les espèces, dénombrement complet des espèces principales et partiel par échantillonnage des espèces secondaires, mensuration de toutes les crevettes *Penaeus brasiliensis* et *P. subtilis* après séparation des sexes.

L'examen des prises accessoires ayant été un souci majeur de la mission dès le début de ces campagnes, de nombreuses mensurations ont été réalisées sur une série d'espèces dont la liste donnée plus loin a constitué notre base de réflexion pour l'examen des prises accessoires. Toutes ces données notées sur fiches définitives à bord sont stockées dès la fin de campagne sur ordinateur dans des fichiers conçus pour conservation exhaustive de toutes les informations, les tris et calculs n'intervenant que par la suite.

Choix des aires représentatives

Ces campagnes de prospection n'étant pas exclusivement dirigées vers les meilleures zones à crevettes, il a été nécessaire sur l'ensemble de nos informations de faire un tri parmi les zones prospectées afin de réaliser une estima-

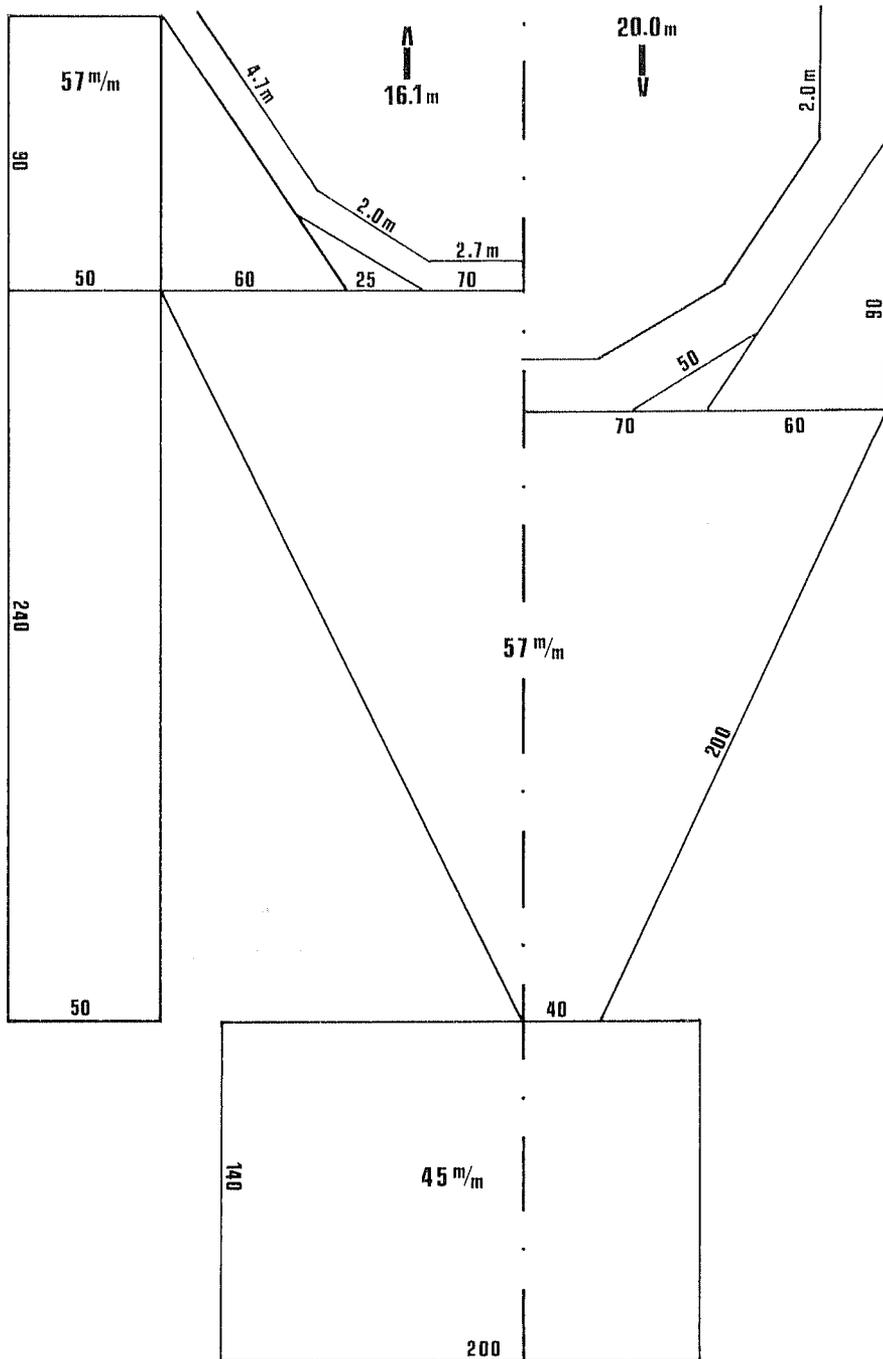


Fig.3 - Plan sommaire du chalut à crevette 4 faces utilisé en paire sur tangons (chalut conçu pour avoir une large ouverture horizontale et une faible ouverture verticale : 1 m, faible recouvrement de dos).

tion des prises accessoires sur les seules zones représentatives d'une exploitation crevettière. Connaissant assez bien par d'autres sources ces zones privilégiées et par recoupement avec nos propres résultats, nous avons pu retenir 13 de nos aires (fig. 4) constituant une zone à peu près homogène par les rendements en crevettes où les captures accessoires pouvaient être considérées comme représentatives de celles faites par les crevettiers professionnels.

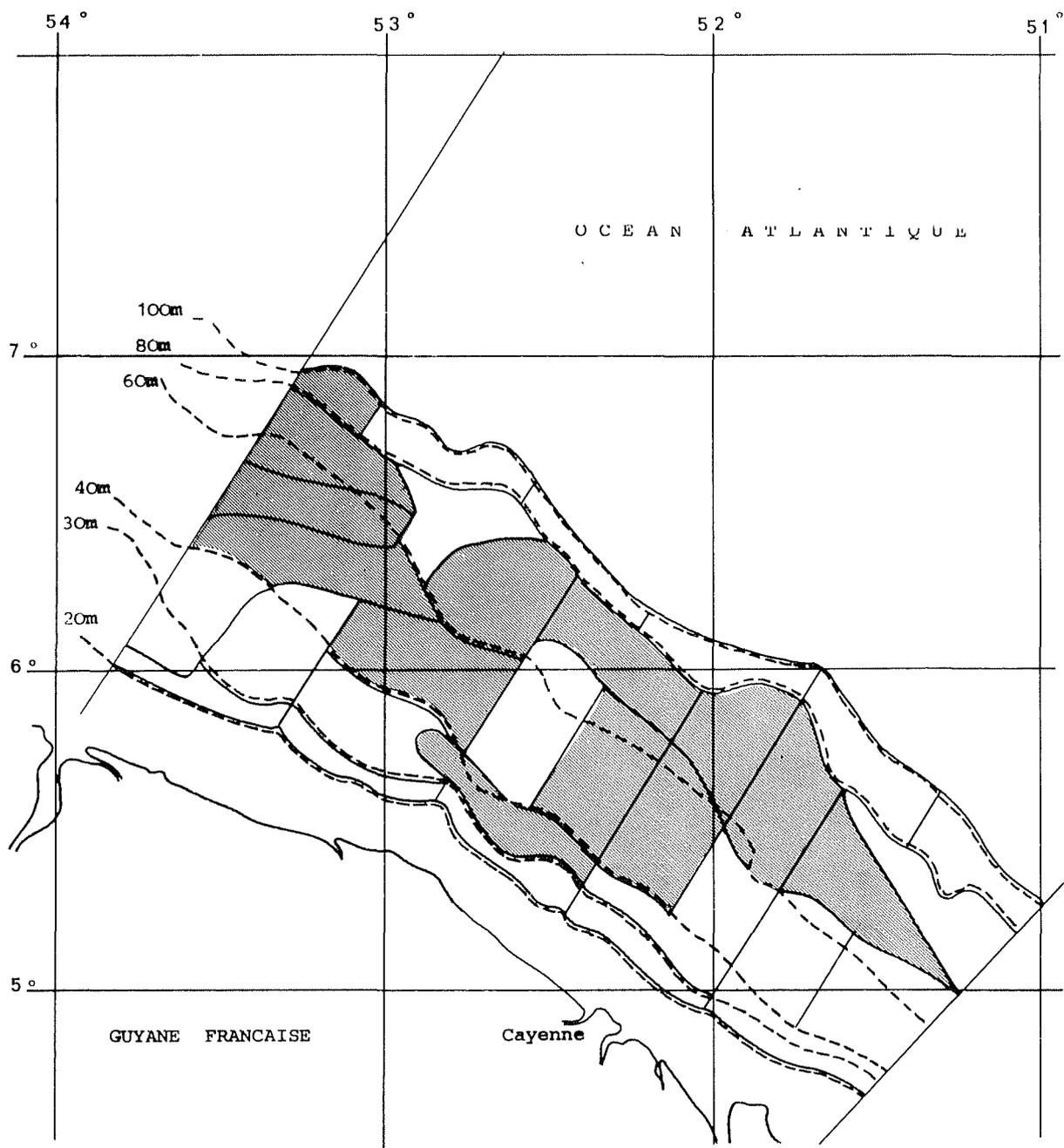


Fig. 4 - Situation des zones crevettières sélectionnées pour l'examen des prises accessoires.

Ces 13 aires regroupent en fait les principales zones habituelles de pêche situées entre les fonds de 40 à 65 mètres à substrat sablo-vaseux fin ou très fin. Les aires situées au NE près du Surinam et au large des îles du Salut appartiennent par ailleurs à l'ensemble des zones crevettières chalutées saisonnièrement par la profession en raison de rendements passagers très élevés. Le critère de choix de ces aires a été basé sur un rendement minimum en crevette établi comme suit : chaque aire sélectionnée au cours des 4 campagnes cumulées devait présenter 50 % ou plus de traits ayant permis au moins une capture de 2,5 kg par heure, de crevette entière et par chalut. L'ensemble de ces 13

aires, durant notre prospection, a présenté un rendement moyen horaire et pour les 2 chaluts, de 9,4 kg de crevettes entières soit selon le rythme quotidien des chalutiers : pour 12 heures de travail, 113 kg/jour, pour 18 heures, 169 kg/jour.

Ces rendements par jour de mer comparés à ceux de la profession qui ont atteint 240 kg/jour en 1981 pour le 1^{er} semestre, période d'intense activité pour les flottilles, paraissent tout à fait représentatifs d'une exploitation professionnelle. Il est plausible de penser que la différence constatée est due essentiellement au fait qu'une pêche professionnelle dirigée sur la crevette se concentre sur les zones les plus riches alors que le chalutier océanographique n'y fait que passer fugitivement, y faisant parfois d'ailleurs des rendements excellents aussi puisque certains maxima horaires ont dépassé les 20 kg/h pour les 2 chaluts. De toute manière, en ce qui concerne les prises accessoires essentiellement constituées de poissons, leur répartition, probablement beaucoup plus homogène que celle de la crevette qui semble assez grégaire, devait être encore plus représentative de la réalité dans nos captures que pour la crevette.

Choix des espèces et estimation des prises accessoires

Cette présente estimation des prises accessoires a un but évidemment scientifique, mais l'actualité des problèmes soulevés par la sous-utilisation de ces ressources dans le monde nous a poussé surtout à exprimer des chiffres pouvant donner matière à des propositions constructives. L'examen des captures a donc été fait selon les 3 principales possibilités d'utilisation envisageables de cette ressource, chacune représentant un niveau allant du n° 1 (solution minimale) au n° 3 (solution maximale).

		Expression en kg/h	Pourcentage sur le rendement total	Pourcentage sur le rendement « niveau 1 »
Rendement total		129	100	
Rendement crevettes		9,4	7,3	
Rendement espèces « niveau 1 »		3,4	2,6	100
Détail par espèce		Coefficient retenu %		
Mérous	<i>Epinephelus</i> <i>Myteroperca</i>	100	0,49	0,38
« Truites de mer »	<i>Cynoscion virescens</i>	100	0,23	0,18
Vivaneaux	<i>Lutjanus aya</i>	70	1,06	0,82
	<i>Lutjanus sinagris</i>	100	0,55	0,43
Poissons plats	<i>Ancyclopsetta</i>	100	0,14	0,11
	<i>Cyclopsetta</i>	100	0,33	0,26
Calmars	<i>Lolligo plei</i> <i>L. surinamensis</i>	100	0,5	0,39
Pinces de crabes	<i>Calla pidae</i>	30	0,04	0,03

Tabl. 1 - Composition du niveau 1.

Niveau n° 1 d'exploitation

Cette première estimation a pour but de connaître les apports que l'on pourrait escompter de l'activité des crevettiers si ceux-ci conservaient et débarquaient la totalité des espèces qui semblent présenter un quelconque intérêt à leurs yeux mais qu'ils ne ramènent pas intégralement. Les espèces considérées sont actuellement celles le plus communément conservées à bord des crevettiers.

Le tableau 1 indique les résultats moyens observés sur ces espèces durant l'ensemble des 4 campagnes sur les 13 zones considérées ; les rendements sont exprimés en kg/h pour 2 chaluts :

le rendement total représente le poids total du trait hors captures telles que oursins, méduses, étoiles de mer, algues,...

le rendement en crevettes comprend les poids des 2 espèces *P. subtilis* et *P. brasiliensis* (expression sous forme de crevettes entières)

le rendement en espèces commercialisables « niveau 1 » inclut les poids des seules espèces citées dans le tableau, hors crevettes, précédemment citées. Ces rendements ont été par ailleurs corrigés par un coefficient (tabl. 1) indiquant dans quelle proportion on dérale chaque espèce pouvait entrer dans une catégorie commercialisable (ex : 70 % seulement du poids des *Lutjanus aya* ont été pris en compte dans le calcul des rendements, les 30 % éliminés étant constitués d'individus jugés trop petits).

En première analyse, le tableau 1 amène à constater que durant ces campagnes à caractère scientifique où l'intégralité des captures est examinée : la part des crevettes représente 7,3 % des captures totales des chaluts ; le rendement total moyen est relativement important puisqu'il dépasse largement 100 kg/h dans des zones qui ne sont pas parmi les plus riches du plateau en biomasse ; le rendement en espèces de « niveau 1 » (hors crevettes) est très faible, ne représentant que 2,6 % des captures totales et seulement 35 % du poids de crevette ; les captures des espèces de « niveau 1 » portent surtout sur les vivaneaux (47,8 %), les calmars (14,8 %) et les mérours (14,4 %).

		Expression en kg/h	Pourcentage sur rendement total	Pourcentage sur rendement « niveau 2 »
	Rendement total	129	100	
	Rendement crevettes	9,4	7,3	
	Rendement espèces « niveau 2 »	11,1	8,6	100
Détail par espèce	Coefficient retenu %			
Rappel « niveau 1 »		3,4	12,6	30,4
Carcharinidae	100	0,1	0,08	0,94
Dasyatidae	100	0,05	0,04	0,47
Mullidae	40	1,2	0,98	11,3
Priacanthidae	90	1,7	1,32	15,34
<i>Cynoscion similis</i> , <i>C. microlepidotus</i>	60	1,7	1,33	15,41
<i>Macrondon ancylodon</i>	90	0,24	0,19	2,18
<i>Micropogon</i> , <i>Mentichirrus</i>	70	0,6	0,9	5,23
<i>Rhomboplites sp</i>	70	0,5	0,42	4,87
<i>Conodon</i>	100	0,2	0,15	2,7
<i>Orthopristis sp</i>	70	0,8	0,39	6,85
<i>Haemulon aurolineatus</i>	80	0,07	0,06	0,67
<i>H. steindachneri</i>	80	0,4	0,28	3,26
<i>Mustelus</i>	100	0,15	0,11	1,33

Tabl. 2 - Composition du niveau 2.

Niveau n° 2 d'exploitation

Cette estimation porte sur une gamme d'espèces plus large venant s'ajouter aux résultats du « niveau 1 ». Ce « niveau 2 » prend en compte une série d'espèces supplémentaires (tabl. 2) dont la taille moyenne proche ou supé-

rieure à 20 cm et l'aspect justifie leur qualité commercial même si cela n'est pas considéré comme tel actuellement par les chalutiers. Ce niveau constitue à nos yeux le niveau maximum que peuvent atteindre les apports d'espèces considérées en tant que produits de la mer directement commercialisables soit sans transformation, soit en darnes, filets ou barquettes (fig. 5).

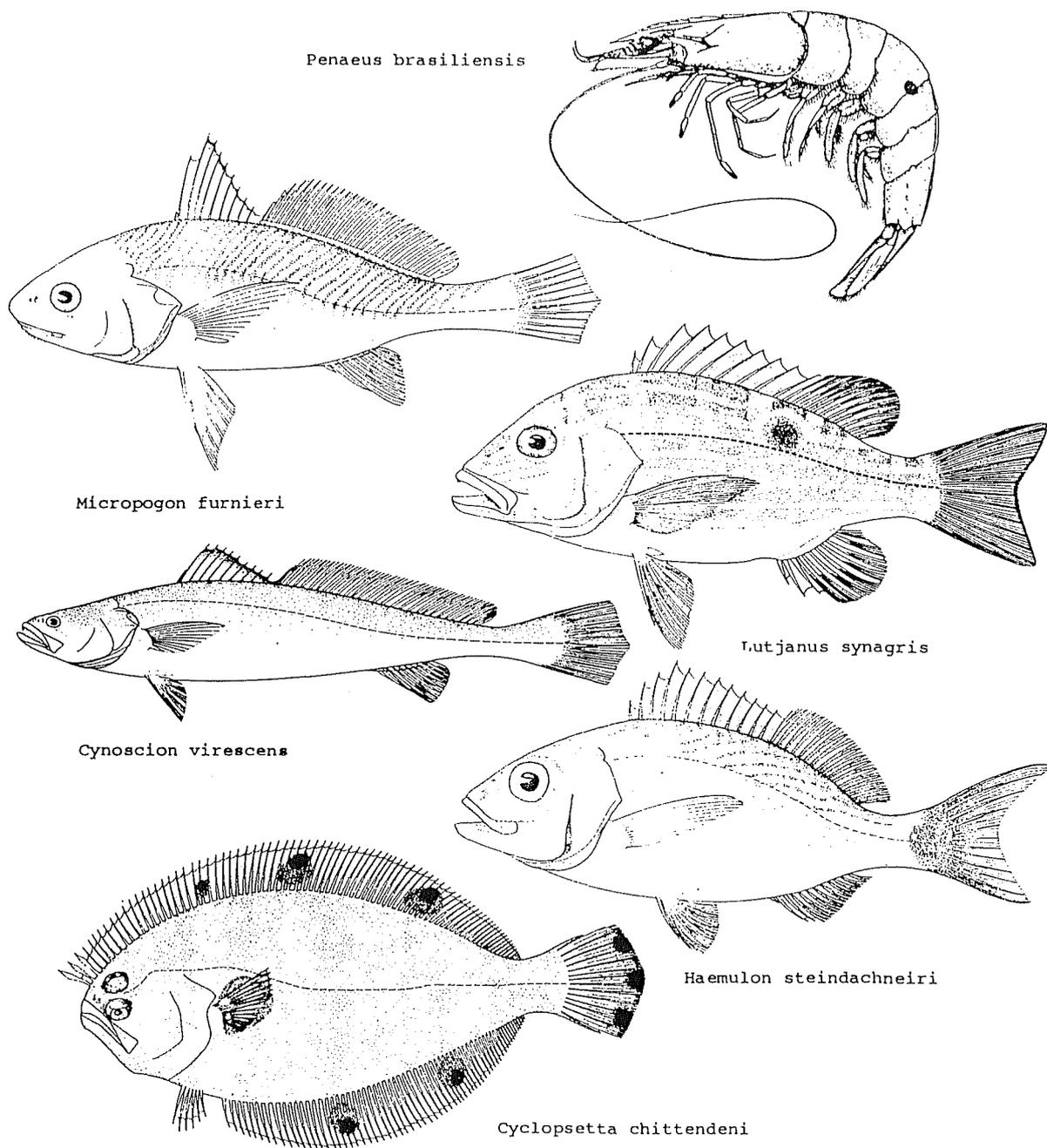


Fig. 5 - Quelques poissons représentatifs des apports du « niveau 2 » d'exploitation en plus des crevettes (dessins extraits de « *FAO Species Identification Sheets, Western Central Atlantic/Fishing Area 31* »).

Pour tendre vers le *niveau 2*, il semble par contre qu'une obligation réglementaire comparable à celle appliquée par le Guyana soit difficile à mettre en place en Guyane française ; la faible population de ce département français à haut niveau de vie moyen et disposant d'une pêche littorale autosuffisante ne justifie pas en effet, à la différence du Guyana, que du poisson soit débarqué pour nourrir une population. Ce niveau 2 ne devrait donc pouvoir être atteint que si des marchés intéressants justifient l'effort des industriels. Ces industriels, intéressés actuellement par le marché des Antilles, par exemple, pourraient à leur tour susciter l'intérêt des armements qui devront sentir par ailleurs qu'une remise en question de leurs licences de pêche est envisageable si aucune évolution dans leurs apports ne se concrétisent à moyen terme.

Enfin, en ce qui concerne l'exploitation des captures transformables il est évident qu'une telle évolution ne peut être induite que par les seuls intérêts économiques. La complexité et le coût d'une telle mise en œuvre implique en effet qu'armements et industriels conçoivent un système totalement nouveau d'exploitation qui ne s'envisage qu'après examen très approfondi des marchés et bien entendu des cours mondiaux. En guise de base de travail, un industriel français a examiné récemment cette possibilité en partant du principe qu'il ne pouvait envisager d'acheter cette matière première au-dessus de 0,50 à 0,55 FF/kg. Dans cette hypothèse, des incitations financières gouvernementales seraient à envisager si cette production répondait à un besoin stratégique.

*Commission des Pêches pour l'Atlantique centre-ouest.
Technical Consultation on shrimp by catch utilization, Guyana, October 1981.*

Orientation vers une exploitation moins mono-spécifique des chalutiers-crevettiers.

Si les chalutiers venaient à exploiter l'ensemble des espèces évoquées au « niveau 2 », il est évident que de nombreuses modifications seraient à apporter dans la conception des navires, le mode d'utilisation de ces bateaux et de leurs équipages, les structures à terre de traitement et de stockage. Ceci se justifie par les chiffres prévisibles que ce nouveau mode d'exploitation implique. Les navires dans ce contexte verraient en effet leur tonnage de prises accessoires dépasser largement celui des queues de crevettes actuellement presque seules à être conservées à bord. En 1980, par exemple le tonnage moyen obtenu par bateau étant de 60 t de crevettes (soit environ 38 t de queues) correspondrait d'après nos proportions observées à environ 70 t de prises accessoires.

La conception des navires devrait alors être modifiée quant au mode de congélation (tunnel probablement indispensable) et à la capacité de stockage, la capacité actuelle d'environ 10 t devant être réservée dans ce cas à près de 50 % pour rangement des prises annexes qui devront être conservées en caissettes et non plus en vrac ou en sacs comme la crevette.

Corrélativement la durée des rotations en mer devra être raccourcie en raison d'une vitesse de remplissage des cales près de 2 fois plus rapide, ces rotations approchant alors les 15 jours et devenant alors compatibles avec une conservation classique du poisson à la glace en cale réfrigérée. Le personnel de bord qui actuellement ne semble pas surchargé d'activités pourrait alors s'occuper plus activement par manipulation des prises accessoires. Dans le cadre des navires japonais ou français qui ont souvent 4 hommes à bord, l'utilisation d'un homme à plein temps pour ce supplément de travail peut s'inscrire dans un programme de meilleure utilisation et même de meilleure rémunération de l'équipage.

En ce qui concerne les structures à terre, il deviendrait obligatoire de créer des installations distinctes spécialisées au niveau du traitement, les installations de conservation pouvant par contre n'être qu'agrandies au profit des prises accessoires. Deux entreprises de transformation actuellement en cours de mise en route, l'une à Saint-Laurent du Maroni et l'autre à Cayenne, seraient tout à fait aptes à accueillir ces productions nouvelles pouvant représenter pour le département de 3 000 à 5 000 t/an. La composition des lots destinés à l'exportation, qui doivent être variés et de qualité, pourrait par ailleurs être agrémentée d'apports intensifiés de petits thonidés et de carangues que les équipages capturent déjà couramment à la ligne de traîne.

Ouverture possible au « niveau 3 ».

La plupart des espèces composant ce « niveau 3 » sont des poissons de petit gabari moyen, à écailles et généralement bien charnus. Ces caractéristiques leur donnent, s'il s'avère véritablement impossible de les commercialiser tels quels, une qualité probable de poisson à transformer soit en pâte humide soit en farine (sous réserve que leurs qualités organoleptiques et physico-chimiques satisfassent aux critères requis). Nous abordons là un niveau qui ne fut pas encore évoqué en Guyane ou rarement, et en tout cas jamais d'une façon approfondie. Il est néanmoins intéressant de signaler que cette ressource, si elle venait à être collectée, pourrait alimenter la Guyane par milliers de tonnes ; l'hypothèse de 100 kg/h obtenus en « niveau 3 » extrapolée à 27 000 jours de mer et 12 heures de travail par jour permettrait d'envisager un approvisionnement d'environ 30 000 t/an de poissons transformables.

A ce stade d'exploitation, il est nécessaire bien entendu de constater que de nombreux problèmes restent à résoudre tels que :

la mise au point d'une collecte quotidienne à bord des chalutiers qui ne peuvent envisager de stocker de telles quantités,

la réalisation d'installations à terre de traitement de ces produits à une échelle industrielle,

la découverte de marchés extérieurs aptes à absorber la majeure partie d'environ 6 000 t de farine (rendement 20 %) que la Guyane seule n'utilisera pas.

Discussion en termes réglementaires et économiques.

La décision de la part des armements et des industriels d'évoluer dans le sens des idées précédemment évoquées doit faire l'objet d'incitations de caractère soit réglementaire, soit économique.

En ce qui concerne le *niveau 1* qui peut être atteint sans modification profonde des équipements actuellement en activité, il semble qu'une réglementation soit relativement aisée à mettre en place obligeant les armements à conserver à bord l'intégralité des captures des quelques espèces citées. Cette obligation, ne remettant nullement en cause la rentabilité reconnue par chacun de l'exploitation crevette, permettrait d'amorcer une résorption progressive du gaspillage actuellement connu.

Le tableau 2 amène à constater en complément du « niveau 1 » que : les prises accessoires conservées au « niveau 2 » dépassent le poids en crevettes ; ce niveau d'exploitation demeure dans des proportions faibles puisqu'il n'atteint que 8,6 % de la capture totale considérée ; les espèces à ajouter à celles du « niveau 1 » sont essentiellement représentées par 8 espèces de poissons.

Niveau n°3 d'exploitation.

Les estimations faites à ce niveau portent sur ce qui reste à considérer dans le rendement total après extraction des crevettes et du « niveau 2 ». Ce reliquat est composé généralement d'espèces peu nombreuses mais toujours abondantes quand elles sont présentes. Il s'agit essentiellement de : *Haemulon boschnae*, *Stellifer* sp. et *Ctenosciaena* sp. *Pristipomoides*, *Pomodasys corvinaeformis*, Triglidae. Ces espèces par leur gabari moyen ne dépassant que rarement 15 cm n'ont pu être retenues en tant que produits commercialisables en leur forme. Il faut donc les considérer comme ressources en protéines transformables au sens large ; leur abondance moyenne permettant des rendements horaires moyens supérieurs à 100 kg/h devrait cependant constituer un atout important.

Possibilités de valorisation des prises accessoires.

Moyennant quelques réserves qui sont évidemment à faire à propos de l'utilisation de résultats scientifiques dans une réflexion de caractère économique, il a paru possible de faire des propositions chiffrées dans le sens d'une meilleure valorisation des captures accessoires à la crevette.

Optimisation des captures au niveau 1.

En 1976, 77, 78 et 79 les débarquements de prises accessoires des chalutiers crevettiers à l'usine PIDEG de Cayenne ont été comptabilisés (tabl. 3). Bien que sous-estimées par le fait qu'un tonnage probablement non négligeable mais inconnu, soit débarqué en fraude par les équipages, il est évident que les proportions très faibles d'apports en poissons par rapport à la crevette illustrent le peu d'importance que revêt l'exploitation des prises accessoires dans la pêche dirigée sur la crevette.

	1976	1977	1978	1/01 au 1/09 1979
Total prises acces. déclarées	54	21	138	61
Poids des vivaneaux (t)	4,6	2,3	44	23,2
Poids de crevettes entières (t)	1450	2408	2166	2562
Total prises acces./Total crevettes (%)	3,5	0,6	6,3	2,4
Poids vivaneaux/Total prises acces(%)	8,5	11	32	38

Tabl. 3

En effet, on peut constater que le pourcentage (tabl. 3) de prises accessoires sur le tonnage de crevettes débarquées par année, qui ne dépasse guère 6 % en 1978, reste très inférieur à celui atteint dans notre analyse du « niveau 1 » où ce même pourcentage, bien que restant faible, atteint en moyenne 35 %. Cette disproportion entre les pourcentages réalisés par les crevettiers et ceux potentiellement réalisables d'après nos campagnes justifie que l'on parle dans un premier temps d'optimisation des captures courantes et actuelles des crevettiers. Si l'on se réfère aux chiffres de l'usine PIDEG, cette optimisation pourrait multiplier les apports en prises accessoires (tabl. 1) par environ 6, ce qui peut représenter selon les années connues de 300 à 1 000 tonnes par an d'apports supplémentaires.

Cet apport d'espèces à bonne valeur commerciale, même si elle reste inférieure à celle de la crevette, pourrait constituer un appoint d'exploitation non négligeable. Cette solution est d'autant plus réaliste qu'elle n'entraînerait pratiquement aucune modification importante dans l'utilisation des chalutiers et des équipages. Seule la durée de rotation en mer devrait être réduite à certaines saisons en raison du remplissage plus rapide des cales congélatrices.